

ANNEXE 4 À LA CIRCULAIRE 2007-020 (03.01.61.04)

**CALENDRIER
DES DATES LIMITES DE TRANSMISSION ET DE VALIDATION DES DOCUMENTS
EXERCICE FINANCIER 2009-2010**

OBJET	ÉTABLISSEMENTS VISÉS	PÉRIODES FINANCIÈRES	DATE DE FIN DE LA PÉRIODE FINANCIÈRE	ÉTABLISSEMENTS		AGENCES	
				DATE LIMITE DE TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE	DATE LIMITE DE VALIDATION DES DOCUMENTS		
CIFINO TABLEAU 1 ET TABLEAU 2 (lorsque requis)		1	25 avril 2009	NON REQUIS	NON REQUIS		
		2	23 mai 2009	NON REQUIS	NON REQUIS		
		3	20 juin 2009	NON REQUIS	NON REQUIS		
	TOUS	4	18 juillet 2009	17 août 2009	31 août 2009		
	TOUS	5	15 août 2009	14 septembre 2009	28 septembre 2009		
	TOUS	6	12 septembre 2009	13 octobre 2009	26 octobre 2009		
	TOUS	7	10 octobre 2009	9 novembre 2009	7 décembre 2009		
	TOUS	8	7 novembre 2009	7 décembre 2009	21 décembre 2009		
	TOUS	9	5 décembre 2009	5 janvier 2010	18 janvier 2010		
	TOUS	10	2 janvier 2010	1 février 2010	15 février 2010		
	TOUS	11	30 janvier 2010	1 mars 2010	15 mars 2010		
	TOUS	12	27 février 2010	29 mars 2010	12 avril 2010		
			13	31 mars 2010	26 avril 2010	10 mai 2010	
			Source : Page 3 de l'Annexe 3 de la circulaire 2008-008 (Codification 03.01.51.01)	Prendre note que la transmission de la version papier à l'instance régionale doit s'effectuer au plus tard 3 jours ouvrables après la date limite de la transmission électronique.			
RR-444	TOUS	7	10 octobre 2009	9 novembre 2009	7 décembre 2009		
	VISÉS	11	30 janvier 2010	1 mars 2010	12 avril 2010		
			Prendre note que la transmission de la version papier à l'instance régionale doit s'effectuer au plus tard 3 jours ouvrables après la date limite de la transmission électronique.				
PLAN DE REDRESSEMENT BUDGÉTAIRE	TOUS	DÉS CONSTAT DE NON-ÉQUILIBRE OU DE NON-RESPECT DE LA CIBLE DÉFICITAIRE MAXIMALE SIGNIFIÉE		LE JOUR OUVRABLE SUIVANT L'ADOPTION DU PLAN PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT	SUIVANT LE DÉLAI DÉTERMINÉ		
			Prendre note que la transmission de la version papier au MSSS et à l'instance régionale doit s'effectuer le jour même de la transmission électronique.				